



Réunion statutaire : **BUREAU EXÉCUTIF** **Procès-verbal de la Réunion du 18 septembre 2025, en distanciel**

Membres présents ou représentés :

Gwenaëlle NOURY, Présidente
Irma BARDOUX, Secrétaire Générale
Jean-Marie MASSOT, Trésorier Général
Guillemette ANCELET, Présidente CSN Patinage Artistique (pouvoir)
Alexandra BOCH, Présidente CSN Bob Luge Skeleton
Marien de la ASUNCION, Président CSN Danse sur Glace
Mérovée EPHREM, Présidente de la CFEC (pouvoir)
Pascal HENRY, Président CSN Sports Extrêmes
Cécile LEKHAL, Présidente CSN Patinage de Vitesse
Anthony LEROY, Président de la CFOA
Huguette LONDY, Référente Intégrité
Noël MORARD, Président CSN Curling (pouvoir)
Laurent MOREAU, Président CSN Patinage Artistique Synchronisé
Mylène SECHAUD, Présidente de la CSN Ballet

Membre absent :

Invités :

Djamel CHEIKH, DTN
Ludovic LE GUENNEC, Président du Conseil Fédéral
Laurent PLAGNOL, Avocat

La séance est ouverte à 19h30, sous la présidence de Gwenaëlle NOURY. Le quorum étant atteint, le bureau exécutif peut valablement délibérer.

La Présidente rappelle que le Bureau Exécutif a été convoqué le 15 septembre 2025 à 18h35. Il se réunit sur l'Ordre du Jour suivant :

- Désignation d'un.e secrétaire de séance
- Mot de la Présidente
- Représentation FFSG au CNOSF (commissions)
- Lettre aux maires « 2030, Ensemble ! »
- Elaboration des documents de présentation de la FFSG
- Point sportif et préparation des événements
- Additifs aux règles de sélection PADG saison 2025-2026 – Vote
- Arbitrage du litige relatif au transfert de licence d'un enfant du ROC vers l'Espar
- Demande de prise de licence FFSG pour une juge (problème d'affiliation du club actuel)
- Séminaire des nouveaux dirigeants
- Mise en place de la Commission Equipements
- Point juridique & litiges
- Demande d'Affiliation du Dreux Royal Skating (dossier transmis le 03/09)
- Charte de modération des réseaux sociaux
- Releases - Vote
- Questions diverses

Madame Noury rappelle l'obligation de confidentialité des débats (article 16.3 du Règlement Intérieur).

1. Désignation du secrétaire de séance

Irma BARDOUX est désignée secrétaire de séance.

2. Mot de la Présidente

La Présidente ouvre la séance et remercie les membres du Bureau exécutif pour leur présence dans un contexte de rentrée particulièrement dense.

Elle souligne l'entrée dans la saison olympique, étape stratégique pour la Fédération, et félicite les athlètes ainsi que leurs encadrants pour la dynamique engagée et les premiers résultats obtenus.

Elle revient brièvement sur les événements marquants du début de saison, notamment les actions en faveur du para sport, la mise en lumière du club de Compiègne et la réussite de la Fête du Sport, rendue possible grâce à l'engagement des bénévoles et des structures mobilisées. Elle évoque également les échéances à venir, dont la Journée du sport scolaire et du sport santé.

La Présidente annonce la présentation de la Fédération devant le Conseil d'administration du CPSF le 30 septembre, dans le cadre de la démarche d'intégration fédérale, et remercie Nathalie Robert pour le travail préparatoire.

Elle rappelle les enjeux financiers actuels, qui seront détaillés par le Trésorier général, et insiste sur la poursuite des efforts de consolidation budgétaire et de renforcement de la confiance des partenaires.

Enfin, elle évoque les actions de valorisation et de développement engagées (renforcement de l'image fédérale, projet de boutique), ainsi que la mobilisation des comités de pilotage et des commissions.

Elle conclut en rappelant le caractère stratégique de l'année olympique et remercie chacun pour son engagement.

3. Représentation FFSG au CNOSE (commissions)

Gwenaëlle Gigarel-Noury informe le Bureau de la proposition de candidatures de la FFSG au sein des commissions nationales du CNOSE (date limite 19 septembre 2025). Les candidatures retenues sont :

- ✓ Thibault CADET, Président de la commission disciplinaire d'appel – Commission juridique,
- ✓ Ludivine RICHEFEU, Présidente de la commission disciplinaire de première instance – contre les violences,
- ✓ Charles-André LEMARIÉ – Commission Transition écologique.

Ces candidatures visent à assurer une représentation active de la FFSG au sein du mouvement sportif national.

4. Lettre aux maires « 2030, Ensemble ! »

La Présidente présente l'initiative « Lettre aux maires – 2030 Ensemble », d'abord adressée aux clubs puis étendue aux élus locaux via un courrier cosignable par les présidents de clubs. Une dizaine de retours favorables ont déjà été enregistrés.

Cette démarche vise à renforcer la visibilité des clubs auprès des collectivités et à consolider leurs relations institutionnelles, en valorisant leur rôle sportif et social.

Elle rappelle l'attente des clubs en matière d'accompagnement fédéral dans leurs relations avec les élus et inscrit cette action dans la perspective de l'olympiade, des Jeux de Milan-Cortina et de l'horizon Alpes 2030.

Les membres du Bureau exécutif sont invités à relayer l'initiative sur leurs territoires. Les envois sont prévus avant la fin septembre.

5. Elaboration des documents de présentation de la FFSG

Dans la continuité des échanges précédents sur le développement des partenariats, il est rappelé la nécessité de disposer d'outils de présentation structurés à destination des mécènes, sponsors et partenaires institutionnels.

Un premier dossier de partenariat global, incluant un volet Ice Cross, a été élaboré et transmis aux membres, notamment dans le cadre des échanges engagés avec Val Thorens. Ce support a vocation à être décliné pour l'ensemble des disciplines.

Il est souligné que ces outils doivent être co-construits avec les CSN, invitées à transmettre leurs contenus (expertise, visuels, données) afin de valoriser toutes les disciplines et de renforcer l'attractivité fédérale, notamment dans la perspective des Jeux de Milan-Cortina et des Alpes 2030.

Un travail sur l'image fédérale est déjà engagé. Le développement des ressources privées est réaffirmé comme un axe prioritaire, nécessitant une mobilisation collective.

6. Point événementiel – Organisations et pilotage

Jean-Marie Massot présente le point d'étape événementiel. Des échanges constructifs accompagnent cet exposé.

Masters

Contrairement aux éditions précédentes, l'événement devrait dégager un résultat positif estimé à environ 9 000 €. Cette amélioration s'explique par une reconfiguration en lien avec la DTN, un repositionnement fin août et une forte hausse de la billetterie (recettes presque triplées).

Compétition internationale de Nice

L'organisation relève du club de Nice, la Fédération intervenant pour le matériel de jugement et le transit de la subvention ISU (environ 15 000 €).

Des inquiétudes portent sur la participation (changement de date, absence du label Challenger Series, précédents aléas climatiques). Il est rappelé que les annulations passées relevaient de cas de force majeure et que la perte du label résulte d'un principe de rotation ISU.

Une vigilance financière est exprimée (baisse des participants, hausse des coûts). La nécessité de soutenir les clubs organisateurs et de formaliser à l'avenir une convention d'organisation est soulignée.

Grand Prix de France – Angers

L'organisation est bien avancée (hébergements, restauration, ajustements techniques).

Sur le plan financier :

- dépenses optimisées ;
- billetterie dynamique ;
- soutiens publics sécurisés (Ville/Agglomération : 100 000 € ; Ministère : 150 000 €).

La recherche de partenaires privés se poursuit.

Ice Cross – Val Thorens

La situation reste incertaine : budget en hausse, baisse de contribution du circuit international, manque estimé à 50 000 €.

La décision dépend :

- du positionnement ISU attendu fin septembre ;
- des garanties financières ;
- de la deadline fixée par la station.

La Fédération souhaite obtenir un report afin de sécuriser le cadre financier avant tout engagement, tout en réaffirmant l'intérêt stratégique de l'événement. Les discussions se poursuivent avant décision du Bureau Exécutif.

French Cup 2025

Seconde édition organisée hors circuit Challenger Series, avec des retombées moindres attendues. L'événement est maintenu dans son format actuel.

Championnats de France Élite – Briançon

Un ajustement du format est engagé pour améliorer l'équilibre économique, avec un rapprochement organisationnel des disciplines.

Le Gala des Étoiles sera organisé à Briançon. Deux hypothèses sont étudiées :

- format avec diffusion TV (plus coûteux) ;
- format allégé sans diffusion.

La priorité reste la sécurisation des financements.

Compétition internationale de danse sur glace – Solo

Des difficultés de mobilisation de juges internationaux entraînent des coûts supplémentaires. La nécessité de renforcer l'accompagnement fédéral des clubs organisateurs est rappelée.

Gouvernance événementielle

La mise en place progressive de comités de pilotage (COPIL) est confirmée afin d'associer élus et directions techniques aux décisions stratégiques des événements fédéraux.

7. Additifs aux règles de sélection PADG saison 2025-2026 - Vote

Djamel Cheikh présente les ajustements mineurs apportés aux règles de sélection en patinage artistique et danse sur glace.

Il s'agit principalement :

- de corriger une erreur matérielle relative aux scores ;
- de prendre en compte une évolution récente du règlement ISU concernant les scores techniques combinés.

Ces modifications n'entraînent pas de changement de fond dans les principes de sélection. Il est par ailleurs rappelé que les documents de sélection précisent systématiquement qu'ils sont établis sous réserve d'évolution des règlements ISU. Ces ajustements sont présentés dans un souci de transparence et soumis à validation.

Vote : « Approuvez-vous les modifications apportées aux règles de sélection en PADG ?

Oui : 14 voix (100%)

Non : 0 voix

Abstention : 0 voix

8. Arbitrage du litige relatif au transfert de licence d'un enfant du ROC vers l'ESPAR - Vote

Un litige est examiné à l'occasion de la demande de transfert d'un jeune licencié du ROC vers l'ESPAR. Le différend porte sur 695 € de prestations complémentaires, partiellement contestées par les parents, la cotisation annuelle ayant été réglée. La somme litigieuse a été consignée auprès d'un officier ministériel. Une tentative de conciliation a échoué et le président du ROC indique avoir saisi le tribunal administratif, sans production d'un document officiel à ce stade.

Vote : « Approuvez-vous le transfert du jeune patineur du ROC vers l'ESPAR ?

Oui : 14 voix (100%)

Non : 0 voix

Abstention : 0 voix

9. Demande de prise de licence FFSG pour une juge (problème d'affiliation du club actuel) - Vote

Anthony Leroy présente ensuite la demande de Mme Mélanie Lambert, juge nationale en ballet et danse sur glace, confrontée à des difficultés administratives avec son club d'origine. Elle souhaite se licencier au club FFSG pour des raisons de neutralité et de simplification. Il est rappelé que les règlements autorisent un officiel national à être licencié au club FFSG, sous réserve de validation du Bureau exécutif. Des cas similaires ont déjà été validés.

Vote : « Approuvez-vous la prise de licence de Mme Lambert au club FFSG ?

Oui : 14 voix (100%)

Non : 0 voix

Abstention : 0 voix

10. Séminaire des nouveaux dirigeants

Le séminaire à destination des nouveaux présidents de clubs se tiendra le samedi 27 septembre. À ce jour, six inscriptions ont été enregistrées. Plusieurs réponses négatives ont été motivées par des contraintes liées au démarrage de saison, et certains clubs n'ont pas encore répondu.

Le programme comprendra un apport théorique sur les fondamentaux administratifs (licences, assurances, convocations, procès-verbaux d'assemblée générale, statuts et règlement intérieur), mais l'objectif principal demeure la création de lien et l'accompagnement des nouveaux dirigeants dans leur prise de fonction.

Il s'agit d'une première initiative visant à renforcer le rôle d'appui fédéral, à favoriser les échanges entre présidents et à leur permettre d'identifier plus facilement leurs interlocuteurs au sein de la Fédération. Il est envisagé d'ouvrir la participation à d'autres présidents intéressés, dans une logique qualitative et d'accompagnement.

Un « Guide du dirigeant » sera remis en primeur aux participants. Il sera ensuite mis en ligne sur le site fédéral afin d'être accessible à l'ensemble des dirigeants et actualisé au fil des évolutions réglementaires.

11. Mise en place de la Commission Equipements

Il est rappelé que la Commission Équipements, déjà évoquée précédemment, est accélérée dans un contexte où les enjeux de transition écologique et énergétique deviennent prioritaires.

Un document de cadrage a été rédigé afin d'engager une démarche concrète. Le chantier est ambitieux et devra être structuré progressivement, notamment en perspective des projets d'infrastructures liés aux JO 2030.

Les premières orientations portent sur :

- ✓ le recensement des patinoires et de leurs modes de fonctionnement ;
- ✓ l'accompagnement des clubs dans leurs relations avec les collectivités gestionnaires ;
- ✓ le lien avec les instances et partenaires institutionnels (SNP, ANDES, EDF, etc.) ;
- ✓ la contribution aux réflexions et projets structurants.

Des experts ont été identifiés pour constituer un groupe de travail opérationnel.

Il est rappelé que cette commission devra répondre à un double objectif : soutenir les clubs dans leurs problématiques locales d'équipements et participer aux projets stratégiques nationaux à venir.

12. Point juridique & litiges

Contentieux Session Pro

La Fédération a été assignée par la société Session Pro qui conteste les conditions de fin de contrat intervenue en janvier dernier (contrat initial signé sous la présidence de Monsieur GAILHAGUET avec avenant signé sous la présidence de Madame PECHALAT). Le demandeur estime que le préavis accordé aurait dû être prolongé de quatre mois supplémentaires et réclame à ce titre 24.960 euros à la fédération. Il en profite pour demander le paiement d'une facturation complémentaire de 79.440 euros pour le projet SAYES alors que ces prestations ont été rémunérées mensuellement conformément au contrat et à l'avenant, sans contestation ni demande antérieure au procès. Session Pro prétend enfin à un solde de 12.960 euros sur une facture liée à la Finale du Grand Prix.

La procédure est engagée devant le Tribunal Judiciaire de Grenoble. Une première audience de mise en état est prévue la semaine prochaine afin de fixer le calendrier des échanges de conclusions. Une décision au fond n'est pas attendue avant la seconde partie de l'année prochaine.

Contentieux "MC" (États-Unis)

Dans le cadre du contentieux engagé aux États-Unis, la plaignante a interjeté appel de la décision favorable obtenue en première instance, laquelle reconnaissait à la Fédération une immunité de juridiction puisqu'au regard de l'organisation du sport en France, une fédération délégataire est une émanation de l'Etat et ne peut pas en conséquence être jugé ailleurs que dans son pays.

Des échanges de mémoires ont eu lieu durant l'été entre les parties. Une audience de fixation est attendue prochainement pour déterminer le calendrier procédural final devant la Cour d'Appel (nouveaux échanges et/ou fixation d'une audience de plaidoirie).

13. Demande d'Affiliation du Dreux Royal Skating (dossier transmis le 03/09)

Le dossier de demande d'affiliation du club Dreux Royal Skating est présenté.

Le comité d'éthique a rendu un avis favorable, relevant qu'une nouvelle gouvernance a été mise en place avec un fort accompagnement de la municipalité de Dreux, particulièrement impliquée dans la structuration du club. Le service des sports suit activement le fonctionnement du bureau et les échanges au sein de la patinoire. La seule réserve formulée par le comité d'éthique concerne la composition du conseil d'administration, reposant principalement sur deux familles (la présidente d'une part, et un couple occupant les fonctions de secrétaire et trésorier). Cette configuration est considérée comme potentiellement fragile en cas de tensions internes.

Il est toutefois précisé que les deux membres cooptés par la municipalité ne sont pas issus des sports de glace et ont été choisis pour leurs garanties de probité et de neutralité, dans un contexte marqué par plusieurs changements successifs de gouvernance (troisième bureau officiellement présenté).

La demande d'affiliation sera soumise au Conseil fédéral lors de sa prochaine réunion.

14. Charte de modération des réseaux sociaux

La charte de modération des réseaux sociaux a été rédigée et transmise aux membres. Elle répond notamment aux interrogations exprimées concernant l'existence et le rôle d'une modération sur les espaces numériques fédéraux.

Cette charte est communiquée pour information et sera prochainement mise en œuvre.

Il est précisé que le suivi et l'application de la modération relèveront du service Communication, seuls détenteurs des accès aux comptes fédéraux.

15. Releases – Vote

Arrivée :

Alessia Bruno - PA – Italienne - Habite en France

Vote : « Approuvez-vous la release de Alessia ? »

Oui : 14 voix (100%) Non : 0 voix Abstention : 0 voix

Départs :

Diane Gallix & Elod Egyed-Zsigmond - Danse – passeport hongrois – veulent patiner pour la Hongrie

Vote : « Approuvez-vous la release de Diane et Elod ? »

Oui : 14 voix (100%) Non : 0 voix Abstention : 0 voix

Noë Perron - Danse – a trouvé une partenaire au Canada

Vote : « Approuvez-vous la release de Noë ? »

Oui : 14 voix (100%) Non : 0 voix Abstention : 0 voix

16. Questions diverses

Création de clubs – Ligue de Normandie

Deux projets de création sont évoqués (Cléon et Saint-Martin-en-Campagne). Pour Saint-Martin-en-Campagne, le dossier est complet à l'exception de l'attestation du gestionnaire de la patinoire confirmant la mise à disposition de la glace, exigée par les règlements fédéraux. Une reformulation simple de la demande a été transmise et une réponse est attendue. Pour Cléon, une vigilance est signalée concernant la composition familiale du bureau.

Licence « Club FFSG » et participation régionale

Aucune restriction n'est prévue dans les règlements fédéraux concernant la participation aux instances régionales pour les titulaires d'une licence « club FFSG ». Toute limitation éventuelle relève des statuts propres à chaque ligue, qu'il convient donc de consulter.

Situation d'un juge international

La Fédération a été mise en copie d'un courrier d'avertissement adressé à un juge international français par l'ISU en juin 2025.

Cet avertissement fondé sur l'analyse de plusieurs compétitions internationales (quatre occurrences identifiées), au titre duquel des éléments ont été relevés comme étant susceptibles de caractériser un biais national dans ses notations.

Un avertissement de nature analogue avait été précédemment adressé à ce même officiel par l'ISU en 2020.

Aux termes de ce courrier, l'ISU rappelle les obligations d'impartialité et de neutralité s'imposant aux officiels, telles que résultant notamment des règles applicables et du Code d'éthique de l'ISU, et précise que les notations de l'intéressé feront l'objet d'un suivi renforcé. L'ISU indique en outre que la confirmation des éléments relevés serait susceptible de conduire à l'engagement d'une procédure devant ses instances disciplinaires compétentes.

Dans ce contexte, et sans préjuger du caractère établi des faits ainsi évoqués, la Présidente de la Fédération, a décidé, à titre conservatoire et dans un objectif de prévention des risques, de ne pas engager l'intéressé sur des compétitions internationales majeures pour la saison en cours.

Cette mesure est justifiée par la nécessité de préserver à la fois la situation individuelle de l'officiel concerné ainsi que les intérêts, la crédibilité et l'image de la Fédération au sein des instances internationales.

Indépendamment de la situation individuelle évoquée, la Fédération a demandé à la CFOA de veiller à procéder à un rappel renforcé des règles d'éthique et de déontologie auprès de l'ensemble du corps arbitral afin de prévenir toute situation analogue.

Facturation des licences

Les clubs peuvent accéder au détail des licences et aux documents comptables via leur espace en ligne (rubrique « Compta » → « Historique »), avec export possible en PDF ou Excel.

Remerciements

Des remerciements sont adressés au service Communication pour son implication lors de la Fête du sport. La Présidente remercie également l'ensemble des bénévoles.

Arbitrage vidéo en compétitions régionales

Le débat sur l'utilisation de la vidéo en compétitions régionales est à nouveau soulevé. Il est rappelé qu'un cadre réglementaire harmonisé a été adopté et validé par les instances fédérales. Le Bureau exécutif confirme le maintien de ce cadre pour la saison en cours. Le sujet pourra être réexaminé à l'issue de la saison si nécessaire.

17. Clôture

La Secrétaire Générale constate que l'ensemble des questions diverses a été traité et remercie les participants pour la qualité des échanges. La séance est levée à **22h55**.

Prochain Bureau Exécutif : **31 octobre 2025, en présentiel, au siège de la Fédération.**

Secrétaire de séance :

Irma BARDOUX
Secrétaire Générale



Gwenaëlle NOURY
Présidente

